

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



17^e Année

28 FÉVRIER 1961

N° 5

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de février)	2
2. Chambre des Députés (Mois de février)	2
3. Visite à Paris de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et le Prince de Luxembourg au Général de Gaulle, Président de la République Française	3
4. La Coopération politique européenne. - Réunion à Paris des Chefs d'Etat ou de Gouvernement et des Ministres des Affaires Etrangères des six pays de la Communauté Européenne	5
5. Remise au Gouvernement luxembourgeois des micro-films des Archives complètes de Clervaux	5
6. Conseil de Gouvernement - Réunions pendant le mois de février	8
7. Nouvelles diverses	8
8. Le Mois en Luxembourg (Mois de février)	14

Mémorial (mois de février)

Ministère d'Etat.

La loi du 8 février 1961 porte organisation du Conseil d'Etat.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 11 janvier 1961 approuve l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique relatif à l'application de l'article 52 du Règlement N° 3 de la Communauté Economique Européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, signé à Luxembourg, le 16 novembre 1959.

Une loi du même jour approuve l'Accord N° 1 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France conclu en application de l'article 52 du Règlement N° 3 de la Communauté Economique Européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, signé à Paris, le 20 août 1959.

Le Mémorial du 7 février 1961 publie l'Arrangement Administratif du 28 mars 1958 relatif aux modalités d'applications de l'accord complémentaire N° 2 à la Convention générale de sécurité sociale du 12 novembre 1949 entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg relatif au régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs frontaliers.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un arrêté ministériel du 7 février 1961 règle la participation de l'Etat, par voie de subventions au paiement des intérêts d'emprunts contractés dans l'intérêt de l'amélioration des moyens d'exploitation, de la reprise du bien paternel et d'investissements d'intérêt agricole.

L'établissement d'un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires fait l'objet d'une série d'arrêtés grand-ducaux et ministériels des 6 février, 10 février et 11 février 1961.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 21 février 1961 porte nouvelle fixation de la solde des soldats appelés ou rappelés.

Un arrêté grand-ducal du même jour porte nouvelle fixation des indemnités des chefs de brigade ou de poste de la gendarmerie.

*

Ministère des Finances.

Un arrêté ministériel du 4 février 1961 porte nouvelle fixation du montant maximum à prendre en considération comme frais de l'entretien complet de proches parents, vivant dans le ménage du contribuable.

Un arrêté ministériel du 14 février 1961 modifie le montant maximum des mandats de poste et des chèques-assignations de paiement payables à domicile.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté ministériel du 2 février 1961 modifie et complète les attributions du service des finances communales.

La loi du 11 février 1961 alloue une indemnité d'attente aux bénéficiaires de pensions à charge de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté ministériel du 20 janvier 1961 abroge l'article 10 de l'arrêté grand-ducal du 11 novembre 1959 concernant le contrôle des eaux-de-vie et liqueurs.

Chambre des Députés (mois de février)

1^{er} février : 20^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Discussion générale. —

2 février : 21^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Continuation et fin de la discussion générale. —

7 février : 22^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant appro-

bation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique, concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers ainsi que d'un Protocole spécial signés à Luxembourg, le 16 novembre 1959 (N° 819). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Vote sur les motions

- et amendements déposés. Discussion des articles. Adoption des articles du budget des recettes. — Réunion d'une Section centrale (N° 819). —
- 8 février : 23^e séance publique. — Réponse du Gouvernement à certaines questions posées par l'hon. M. Krier. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles des sections du Ministère d'Etat et du Ministère des Finances. — Réunion d'une Section centrale (N° 806). —
- 9 février : 24^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses. Adoption des articles du budget des dépenses du Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes. —
- 10 février : Réunion d'une Section centrale (N° 806). —
- 15 février : 25^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Vote sur les motions déposées. Discussion du budget des dépenses du Ministère des Affaires Etrangères et de la Force Armée. —
- 16 février : 26^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Continuation de la discussion du budget des dépenses.
- Adoption des articles des Sections 6, 9, 98 et 101 du budget des dépenses. — Réunion de la Commission Agricole. —
- 21 février : 27^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Vote sur les motions déposées. Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses du Ministère de la Justice. Adoption des articles des Sections 7 et 69 du budget des dépenses du Ministère de la Justice. —
- 22 février : 28^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses du Ministère de l'Agriculture. —
- 23 février : 29^e séance publique. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Continuation de la discussion du budget des dépenses. Adoption des articles des Sections 47, 48, 49, 50, 51, 52, 92, à l'exception de l'article 743. —
- 28 février : 30^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 825). Vote des amendements et motions déposés. Continuation de la discussion des articles du budget des dépenses du Ministère de l'Education Nationale. — Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

Visite à Paris de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg au Général de Gaulle, Président de la République française

A la longue suite de faits et de moments qui forment la trame de l'amitié franco-luxembourgeoise est venu s'ajouter un événement mémorable qui comptera pour beaucoup dans l'historique tradition chère aux Luxembourgeois et qui occupera une première placée dans les annales des relations entre la France et le Luxembourg : la visite que rendirent à Paris, le 4 février 1961, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg au Général de Gaulle, Président de la République.

C'était la rencontre entre deux Chefs d'Etat qui se connaissent déjà depuis longtemps. Comment ne pas penser en effet aux heures tragiques de Londres où la Souveraine du Luxembourg accompagnée de Sa Famille et du Gouvernement rejoignit le camp des Alliés et fit connaissance ainsi de celui qui était alors

le Chef de la France Libre et auquel l'histoire a réservé dans la suite une carrière si exceptionnelle.

Cette visite était très brève, et, quoique officielle, gardait un caractère d'intimité.

Venant de l'hôtel de l'Ambassade du Luxembourg, le cortège entouré des motards de la préfecture de police, entra à 13 heures au Palais de l'Elysée par la grille du Coq, entrée réservée aux Chefs d'Etat. Dans la première voiture avait pris place M. Chancel chef du protocole. La deuxième était celle de Leurs Altesses Royales accompagnées du Capitaine Koch, aide de camp. La suite était composée de M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, M. Brouillet, directeur du Cabinet du Président de Gaulle, M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg, Madame Collart, dame d'honneur, et Madame Robert Als. Quelques minutes

auparavant, le drapeau luxembourgeois avait été hissé au mât de l'entrée située dans la rue du Faubourg Saint-Honoré.

Un bataillon avec drapeau et une batterie sur le bord de la pelouse faisant face au Palais, ainsi que douze cavaliers de la Garde Républicaine disposée en V sur les marches du grand perron rendirent les honneurs quand la voiture de Leurs Altesses Royales s'arrêta. Instant solennel où la Sonnerie aux Champs retentit pendant que sur le perron le Président de Gaulle accueillit ses hôtes en compagnie du Premier Ministre, Monsieur Michel Debré.

Après quelques courtes paroles de bienvenue, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et le Président de Gaulle s'approchèrent du drapeau pour le saluer et pour écouter les hymnes nationaux. Ils passèrent ensuite les troupes en revue, accompagnés des Généraux Olié et Dupuy.

Cette brève cérémonie était à peine terminée que Madame de Gaulle apparut sur le haut du perron afin d'accueillir à son tour les hôtes princiers, qui furent conduits alors au Salon des Ambassadeurs où les attendaient Madame Michel Debré ainsi que le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Couve de Murville et Madame.

Le déjeuner comportant en tout 40 couverts fut servi au Salon Murat. Le menu en était le suivant :

Oeufs froids parisienne; Timbale de Soles Nantua; Riz Pilaw; Poularde rôtie périgourdine; Cœur de laitue; Parfait Marasquin; Mignardises. — Corton Charlemagne 1955; Romanée Saint Vivant 1953; Taittinger (demi-siècle).

A ce déjeuner assistèrent du côté français, en dehors du Général et de Madame de Gaulle, M. Michel Debré, Premier Ministre et Madame Debré; M. Maurice Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères, et Madame Couve de Murville; M. Wilfrid Baumgartner, Ministre des Finances et des Affaires Economiques, et Madame Baumgartner; le Général d'Armée Pierre Kœnig, et Madame Kœnig; M. Eric de Carbonnel, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, et Madame de Carbonnel; S. Exc. M. Edouard-Félix Guyon, Ambassadeur de France au Grand-Duché de Luxembourg, et Madame Guyon; M. Ludovic Chancel, Chef du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères, et Madame Chancel; M. Geoffroy de Courcel, Ambassadeur de France, Secrétaire Général à la Présidence de la République, et Madame de Courcel; M. René Brouillet, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de Cabinet du Président de la République, et Madame Brouillet; le Général et Madame Olié; le Docteur et Madame François Baclesse.

Y assistèrent du côté luxembourgeois, en dehors de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince, S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères; S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour; Madame Auguste Collart, Dame d'honneur; S. Exc. M. Robert Als, Am-

bassadeur du Grand-Duché de Luxembourg à Paris, et Madame Als; le Capitaine Paul Koch, Aide de Camp; M. Jean Wagner, Secrétaire de Légation près l'Ambassade à Paris, et Madame Wagner.

A la fin du repas, le Président de la République se leva et prononça une courte allocution :

« Madame,

Votre Altesse Royale a tenu à nous rendre visite, d'une manière presque intime. Nous espérons, cependant, que nous aurons un jour la joie et l'honneur de la recevoir à Paris avec toute l'ampleur officielle et populaire qui répondrait aux sentiments que la France porte au Luxembourg et à sa gracieuse souveraine.

Ces sentiments, Madame, je puis dire qu'ils sont de tous les temps. Mais je puis dire aussi que les événements qui se sont déroulés au long de ma propre vie les ont singulièrement précisés et renforcés. Ce n'est pas en vain que la France a vu le Luxembourg à ses côtés dans les épreuves de la première guerre mondiale. Ce n'est pas en vain qu'elle vit le Luxembourg submergé comme elle devait l'être elle-même par l'invasion et par l'oppression lors de la deuxième guerre. Ce n'est pas en vain qu'elle vit le Luxembourg refuser de se soumettre et, par là, garder tous ses droits à retrouver la liberté. Ce n'est pas en vain que moi-même et mes compagnons de la France combattante vous vîmes, Madame, détenir en exil, à leurs côtés, avec tant de courage et de dignité, le trésor de la souveraineté luxembourgeoise, son Altesse le Prince Félix se consacrer de tout son cœur et de toute sa capacité à la lutte commune et le jeune Prince Jean y prendre part sous les armes. Enfin, ce n'est pas en vain que la France voit aujourd'hui le Luxembourg multiplier les liens politiques, économiques, culturels qui existent entre les deux pays et faire partie comme elle de la Communauté Européenne croissante que nos réunions de la semaine prochaine vont, nous l'espérons, affirmer et renforcer.

Je lève mon verre en l'honneur de S. A. R. la Grande-Duchesse de Luxembourg, en l'honneur du Prince Félix, en l'honneur du Luxembourg, excellent ami et très fidèle allié de la France. »

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse répondit par des paroles chaleureuses où elle exprimait surtout ses remerciements au président de Gaulle pour l'accueil qui avait été fait à Elle et au Prince.

Le café fut ensuite servi dans le salon dit des Aides de camp et le salon des Ambassadeurs. Ce fut là que S.A.R. Madame la Grande-Duchesse remit au président de Gaulle les insignes de Grand Croix du Lion d'Or, ordre grand-ducal réservé aux chefs d'Etat et aux princes de sang.

La visite s'acheva aux approches de 15 heures. Leurs Altesses Royales et leur suite prirent congé du chef de l'Etat français et de Madame de Gaulle ainsi que des nombreuses autres personnalités sorties sur le perron. Et le cortège s'éloigna à nouveau par les allées du parc pour sortir à la Grille du Coq.

La Coopération politique européenne

Réunion à Paris des Chefs d'Etat ou de Gouvernement
et des Ministres des Affaires Etrangères des six pays de la Communauté Européenne

Afin de donner le branle à une collaboration politique plus intime des six pays signataires des Traités de Paris et de Rome, le Gouvernement français avait invité à Paris autour du Général de Gaulle, Président de la République, les Chefs de gouvernement et les Ministres des Affaires Etrangères de ces six pays. Cette conférence, qui avait été initialement prévue pour le début du mois de décembre 1960, avait dû être reportée par suite des circonstances à la date des 10 et 11 février 1961. Son objectif, d'examiner le problème de la coopération politique européenne, avait été préparé par des débats, consultations et entrevues préliminaires que le Général de Gaulle avait eu séparément avec les Chefs des Gouvernements et les Ministres des Affaires Etrangères des six pays de la « Petite Europe » depuis le mois de septembre 1960 (voir « Bulletin de Documentation » — N° 11 du 30 septembre 1960).

A la Conférence de Paris des 10 et 11 février, le Luxembourg était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères.

Malgré l'importance attachée à cette conférence et le grand intérêt qu'avait apporté la plupart des participants et observateurs dans les six pays, la conférence n'a pas donné tous les résultats escomptés. En effet, l'unanimité n'a pas pu se faire sur différents problèmes et notamment sur les modalités des consultations politiques périodiques entre les gouvernements des Six. Néanmoins, différents points ont pu être réglés, tel qu'il ressort du communiqué final publié à l'issue de la Conférence de Paris.

« Les chefs d'Etat ou de gouvernement et les ministres des Affaires Etrangères de la République fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, d'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas se sont réunis à Paris le 10 et le 11 février 1961.

« Des liens particuliers unissent déjà les six Etats sur le plan économique et ils se renforceront encore par la mise en œuvre des traités de Paris et de Rome. Les six gouvernements sont désireux de rechercher

dans un esprit de bonne volonté et d'amitié tous les accords susceptibles de maintenir et de développer les échanges avec les autres pays européens, en particulier avec la Grande-Bretagne, ainsi qu'avec les autres pays du monde. Ils s'efforceront, dans le même esprit, de trouver des solutions aux problèmes qui résultent de l'existence de deux groupements économiques en Europe.

« La conférence avait pour objet de rechercher les moyens propres à organiser une coopération politique plus étroite. En établissant des liens dans d'autres domaines, il s'agit de jeter les bases d'une union qui se développerait progressivement. Cette union, limitée pour le moment aux Etats membres de la Communauté économique européenne, pourra s'étendre par la suite.

« Il a été constaté que l'établissement en Europe d'un nouveau type de relations fondé à la fois sur le développement d'un marché unique par l'abolition de toute mesure de protection douanière et l'harmonisation des économies et sur une coopération politique dans un esprit d'amitié, de confiance et d'égalité constitue l'un des faits majeurs de la période actuelle. Au milieu des crises et des remous qui secouent le monde, l'Europe occidentale, ravagée naguère par les rivalités nationales et les conflits, doit devenir une zone d'entente, de liberté et de progrès. Ainsi l'action de l'Europe se fera-t-elle mieux sentir dans le monde pour l'avantage de tout pays libre et en particulier pour le développement de la coopération avec les Etats-Unis.

« Il a été décidé de charger une commission composée de représentants des six gouvernements de présenter à la prochaine session des propositions concrètes concernant les réunions des chefs d'Etat ou de gouvernement et des ministres des affaires étrangères, ainsi que toute autre réunion qui paraîtrait souhaitable. Cette commission étudiera aussi les autres problèmes concernant la coopération européenne, notamment ceux qui sont en rapport avec le développement des Communautés. Il a été décidé de tenir la deuxième réunion le 19 mai 1961 à Bonn. »

Remise au Gouvernement luxembourgeois des micro-films des Archives complètes de Clervaux

Le 6 février 1961, au cours d'une cérémonie intime qui eut lieu à la Préfecture de Metz, M. Laporte, Préfet de la Moselle, remit à M. Edouard Probst, Conseiller de Gouvernement, représentant Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, les micro-films des Archives du Château de Cler-

vaux, conservées aux Archives Départementales de la Moselle à Metz.

Assistaient à cette cérémonie MM. Driant, Sénateur, Président du Conseil Général de la Moselle, Duboscq, Inspecteur Général des Archives de France, M. Durant, Adjoint du Maire de Metz, M. Rigault,

ancien Directeur des Archives de Metz, actuellement Archiviste à Dijon, Colnat, Directeur des Services d'Archives de la Moselle, Cahen, Conservateur aux Archives Départementales, Tribout de Morembert, Abbé Eich, Hiegel, Archivistes respectivement des Villes de Metz, Thionville et Sarreguemines, Raillard, Hayem et Roussel, Directeurs de Cabinet du Préfet et Secrétaires Généraux à la Préfecture, ainsi que M. Wilwertz, Président des Luxembourgeois à Metz.

La délégation luxembourgeoise comprenait M. Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement, M. le Professeur Joseph Gœdert, Directeur des Archives de l'Etat, et M. Antoine May, Archiviste adjoint.

La cérémonie débuta par une allocution de Monsieur Guy Duboscq, Inspecteur Général des Archives de France, qui entre autre retraça le sort du chartrier de l'illustre famille de Clervaux et parla des étapes qu'avait parcourues l'entreprise pour laquelle avait été organisée cette cérémonie. Voici le texte de son discours :

« Monsieur l'Inspecteur général,
Monsieur le Conseiller,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Messieurs,

La remise par la France au Luxembourg du microfilm de documents conservés aux Archives départementales de la Moselle et intéressant l'histoire du Grand-Duché est le résultat d'un accord conclu entre les Institutions d'Archives de nos deux Etats.

De semblables échanges ont eu lieu, depuis dix ans, par exemple entre la Belgique et la France, entre celle-ci et l'Italie. L'accord que nous célébrons aujourd'hui et qui a été négocié par deux archivistes particulièrement compétents et avisés, M. May, du côté luxembourgeois, M. Rigault, du côté français, a été conclu en 1956, en ces termes : les documents du chartrier de Clervaux intéressant le Luxembourg seront microfilmés par l'atelier des Archives de la Moselle avec l'aide matérielle de la Direction des Archives de France; le Luxembourg remettra au département de la Moselle les microfilms de pièces conservées dans ses propres archives.

La cérémonie d'aujourd'hui revêt donc un caractère officiel à travers lequel apparaît clairement l'amitié franco-luxembourgeoise.

Les 84 533 vues du fonds de Clervaux contenues en 1643 rouleaux, renfermés eux-mêmes dans 55 boîtes métalliques vont prendre place sur les rayons du dépôt grand-ducal et les historiens luxembourgeois pourront sur place étudier à loisir les titres, les parchemins, les comptes de ce fonds acquis en 1892 du comte de Berlaymont par l'archiviste allemand Wolfram, moyennant le prix de 12 000 marks, au profit des Archives de la Moselle.

Ce chartrier, qui du XIII^e au XIX^e siècle passa, en prenant toujours plus d'importance, entre les familles de Meysembert, de Brandebourg, de Heu, d'Eltz, de Lannoy et de Berlaymont, concerne à la fois le Luxembourg, la Belgique, la Rhénanie, la Lorraine mosellane; il est aussi précieux pour l'histoire des Pays-Bas espagnols que pour celle de la Guerre de Trente Ans.

L'historien François Bonnardot écrivait au sujet de ce fonds d'archives : „La réunion de tous ces titres, comme enserrés par un lien intime en un seul faisceau demeuré intact jusqu'ici, présente cet avantage pour les études historiques d'avoir une vue d'ensemble sur les relations d'une grande famille seigneuriale avec ses suzerains, ses voisins, ses vassaux et ses tenanciers de différentes classes, à travers une période d'au-moins six siècles.”

Après avoir reclassé entièrement ce fonds et en avoir publié le répertoire, M. Jean Rigault, alors Directeur des Archives de la Moselle, entreprit de mettre à exécution l'accord de 1956; ses successeurs, M. Robert Marquant, M. Jean Colnat, l'actuel Directeur, M. le conservateur Gilbert Cahen, poursuivirent et menèrent cette œuvre à son terme dans les meilleures conditions, tandis que le microfilm lui-même était réalisé avec une perfection technique à laquelle je rends hommage, par M. Aitaoudia, photographe microfilméur des Archives de la Moselle.

La Direction général des Archives de France fournissait de son côté sur ses propres crédits la pellicule photographique nécessaire à l'opération.

Ces précisions historiques, ces détails techniques étant fournis, je voudrais, répondant ainsi à l'aimable invitation de Monsieur l'Inspecteur général, Préfet de la Moselle, Jean Laporte et accomplissant la mission dont Monsieur le Directeur général des Archives de France, André Chamson, m'a chargé, déclarer combien nous nous réjouissons tous de l'accord ainsi conclu et réalisé.

Votre venue ici, Monsieur le Conseiller, où vous représentez Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences du Grand-Duché de Luxembourg, entouré de Monsieur le Conseiller Petit, de Monsieur le Professeur Gœdert, Directeur des Archives de l'Etat, du conservateur M. May, et de M. le Président de l'Association des Luxembourgeois en France, nous dit assez l'accueil favorable qu'a recueilli auprès du Gouvernement grand-ducal cet accord culturel.

La présence à vos côtés, Monsieur l'Inspecteur général, des plus éminentes personnalités du département dans les domaines de la Politique, de l'Administration et des Archives donne à cette cérémonie le caractère de solennité que j'évoquais il y a un instant.

Les contacts culturels entre nos deux Pays, dans le domaine des Archives, ont été fréquents dans le récent passé, en particulier depuis 1950, date de la constitution définitive du Conseil international des Archives. Le Luxembourg fut l'un des premiers à s'inscrire parmi les membres de cette organisation. A chacun des congrès internationaux d'archives, la représentation luxembourgeoise est toujours présente et particulièrement active. Les échanges entre nos institutions spécialisées franco-luxembourgeoises sont constantes. Je songe aux travaux de restauration de documents et de moulages de sceaux, au stage d'Archives, à Paris, qu'ont fréquenté plusieurs de vos archivistes et au profit qu'ont retiré de leurs conservations tant chez vous que chez nous, archivistes luxembourgeois et français.

Une brillante exposition intitulée „Documents de l'Amitié franco-luxembourgeoise” et réalisée par les

Archives d'Etat du Grand-Duché, les Archives municipales de Luxembourg et les Archives nationales de France ouvrait ses portes dans votre capitale le 20 juin 1957, à l'occasion de la visite officielle que rendait à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Monsieur le Président de la République française.

Nous souhaitons de tout cœur que ce mouvement qui nous attire les uns vers les autres ne cesse de se développer et qu'à travers les problèmes techniques et historiques qui se posent à nous et que nous traiterons ensemble, se perfectionne et se raffermisse encore l'amitié solide, franche et féconde du Luxembourg et de la France. »

Après le discours de M. Duboscq, Monsieur le Préfet Lacoste évoqua les liens étroits qui unissent la France au Luxembourg et se plut à faire la remise symbolique d'un des nombreux coffrets de microfilms.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement Edouard Probst, au nom de Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences, remercia les autorités françaises dans les termes suivants :

« Monsieur le Préfet,

Mes premières paroles sont pour vous dire, de la part de Monsieur le Ministre des Arts et des Sciences, la vive gratitude qu'il éprouve de vous voir remettre, en cette cérémonie empreinte d'une intimité cordiale, un ensemble de microfilms destiné à enrichir les fonds de nos Archives de l'Etat et présentant pour l'histoire du Luxembourg et les régions limitrophes une importance capitale. Le Ministre m'a chargé encore de vous exprimer ses meilleurs remerciements pour l'invitation que vous avez bien voulu envoyer à notre délégation et pour le charmant accueil que vous lui avez offert à cette occasion. Je voudrais vous dire à mon tour, Monsieur le Préfet, combien notre délégation a été touchée des aimables paroles de bienvenue que vous venez de lui adresser, et de la délicate attention que vous avez eue d'associer à cette cérémonie, avec le représentant du département, Monsieur le Président et Sénateur Driant, et celui de la Municipalité, Monsieur Durant, Adjoint du Maire, nos compatriotes en France, en la personne du président de leur association, Monsieur Wilwertz.

« Messieurs,

Monsieur l'Inspecteur général des Archives de France vient de retracer l'histoire de l'opération qui est venue à terme aujourd'hui. Permettez-moi de signaler un autre aspect, qui est que dès l'origine la procédure administrative, réduite à l'indispensable, a laissé le champ plus libre aux relations personnelles, aux échanges de vues et de suggestions faits au gré des rencontres et favorisés par les excellents rapports qui lient, au delà des personnes en cause, nos deux pays, deux régions voisines et deux cités amies de longue date et jumelées depuis 1952 et 1953. Aussi puis-je avec plus d'aisance m'acquitter d'un devoir, fort agréable déjà en lui-même, et qui est d'exprimer ici les remerciements par lesquels le Ministre se fait l'interprète du Gouvernement luxembourgeois ainsi que de ceux de ses compatriotes qui, nombreux, ont

à cœur la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel. Nos remerciements s'adressent en premier lieu, au Directeur général honoraire des Archives de France, Monsieur Charles Braibant, qui a pris la généreuse initiative de ce projet et en a suivi de près la réalisation avec une sollicitude amicale. Je remercie de même le Directeur général actuel, Monsieur André Chamson, sous l'égide encourageante duquel les travaux sont venus à un achèvement parfait.

Vous avez, Monsieur l'Inspecteur général des Archives de France, apporté un intérêt soutenu et un appui vigoureux à une œuvre qu'avec vous nous nous réjouissons de voir aboutir aujourd'hui. Laissez-moi vous dire combien nous vous sommes reconnaissants de ce soutien bienveillant et efficace que vous n'avez cessé d'y accorder au cours des années. Permettez-moi de comprendre dans ces mêmes sentiments de gratitude MM. Rigault, Marquant et Colnat, successivement archivistes de la Moselle, et Monsieur Cahen, Conservateur des Archives Départementales. Vous avez, Messieurs, dirigé et surveillé sur place l'exécution de cette œuvre de longue haleine, et à ce propos, comme à maint autre, s'est approfondie la cordiale amitié qui marque les rapports entre nos deux Archives.

Je voudrais enfin dire toute notre reconnaissance aux autres membres du personnel des Archives, notamment à Monsieur Aitauodia qui a été chargé des opérations du microfilmage. Votre savoir et votre savoir-faire, Monsieur, ont permis de mener à bonne fin un travail délicat dont peuvent être fiers tous ceux qui ont contribué à le réaliser.

J'ai garde de m'étendre, en présence de si éminents spécialistes, sur l'importance que les Archives de Clervaux présentent pour l'histoire de nos régions. Ce fonds qui nous intéresse également de part et d'autre, symbolise à merveille la communauté d'intérêts dans laquelle les pays lorrain et le Luxembourg ont vécu durant de longs siècles, communauté dont les racines, plongeant dans le plus lointain passé, ne cessent de faire circuler une sève vivifiante. Aussi les historiens n'ont-ils pas manqué qui se sont attachés à dégager ces liens et à en suivre les vicissitudes. J'aimerais citer ici les noms de trois savants français qui, tout en étudiant ces relations dans le passé, les ont pratiquées ou les pratiquent, dans le domaine, bien entendu, qui est le leur. C'est d'abord Monsieur Tribout de Morembert, auteur d'études portant entre autres sur Beaudouin de Luxembourg ainsi que sur Adalbéron I^{er} et Thierry, évêques de Metz, appartenant eux aussi à la maison comtale de Luxembourg. Ces études, Monsieur, vous les avez publiées dans la „Biographie Nationale du Pays de Luxembourg”, témoignant par là que votre intérêt pour les choses du Luxembourg n'est pas purement historique, mais vit et agit dans le présent. Sous le titre de „Histoire de Marville, terre commune au Duché de Luxembourg et Bas-Lorraine”, Mgr. Aimond a publié le résultat de longues recherches dans un des derniers tomes des publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal.

Enfin le regretté abbé Braubach, curieux et informé, lui aussi, de notre passé commun, était un

habitué de nos archives, qui, à coup sûr, lui étaient aussi familières que celle de Thionville confiées à sa garde. Monsieur l'abbé Eich, qui êtes son successeur, croyez que vous êtes, comme lui, le bienvenu chez nous, dans cette salle de travail, où il a passé tant de journées.

Permettez-moi, Messieurs, de rappeler, avec celle de Monsieur l'abbé Braubach, la mémoire de deux Luxembourgeois : l'abbé Camille Wampach et Robert Bruch. Camille Wampach a porté systématiquement ses investigations sur les documents relatifs à la Lorraine limitrophe du Luxembourg actuel. Il n'est que de feuilleter les volumes de ses „Urkunden und Quellen” pour s'en convaincre et pour constater aussi l'importance que prend, à cet égard, le fonds de Clervaux. Bruch, lui, était linguiste et dialectologue, et s'acharnait à étudier notre parler. Mais, en dégagant

la vie des mots, et des choses qu'ils expriment il a été amené à référer constamment aux faits historiques, dont l'incidence est surtout sensible à la frontière d'une aire linguistique telle que, précisément, elle traverse le pays de Thionville.

L'exemple donné par ces savants m'autorise à formuler, pour conclure, un souhait que je destine à mes jeunes compatriotes. Que la présence, en microfilms, dans nos Archives, du fonds si riche de Clervaux contribue à stimuler leur curiosité et les encourage à la recherche historique. En suivant ainsi la voie tracée par leurs aînés, ils font honneur à la généreuse intention qui nous réunit aujourd'hui, et qui est de faciliter, par les moyens de la technique moderne, et dans un esprit de parfaite entente et de coopération, l'étude du passé et, par là, d'aider à enrichir le patrimoine de l'humanité. »

Conseil de Gouvernement

Réunions pendant le mois de février

Durant le mois de février 1961, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 3 février, le Conseil de Gouvernement a poursuivi l'examen des questions militaires. Il a en outre délibéré sur des problèmes concernant les finances communales ainsi que sur des questions concernant la Protection Nationale.

La séance du 9 février a été consacrée à la délibération sur le problème des congés du personnel de l'Etat et une augmentation de la solde des soldats a été décidée. Les délibérations ont porté en outre sur des problèmes posés par une série de projets de constructions immobilières et d'acquisitions de terrains, sur des problèmes concernant le chiffre d'affaire, sur la réforme de l'Armée, sur la question de l'occupation des réfugiés du Congo ainsi que sur le problème de l'approvisionnement du pays en gaz. Finalement, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport

de M. le Ministre des Affaires Etrangères sur la récente visite de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse au Président de la République Française.

Au cours de la réunion du 17 février, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions budgétaires, sur le projet d'arrêté portant modification de la procédure électorale pour le Comité Directeur et la Commission de l'Assurance-Vieillesse et Invalidité ainsi que sur le renouvellement du Conseil d'Administration des C.F.L.

En sa séance du 24 février, le Conseil de Gouvernement a discuté des questions budgétaires et délibéré sur les problèmes concernant la construction et l'exploitation du port de Mertert ainsi que sur le statut des volontaires de l'Armée. Il a discuté également le statut des employés de l'Etat et examiné le problème de la radiodiffusion. En outre, le Conseil de Gouvernement a mis au point un projet de loi concernant la construction du pont reliant la ville supérieure au plateau du Kirchberg.

Nouvelles diverses

Un communiqué du Département du Grand-Maréchal de la Cour en date du 3 février 1961 annonce que LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince sont parties pour Paris où Elles assisteront le 4 février 1961 à un déjeuner qui sera offert en Leur honneur au Palais de l'Elysée par le Général de Gaulle, Président de la République Française. Leurs Altesses Royales sont accompagnées du Grand Maréchal de la Cour, de Madame Auguste

Collart, Dame d'honneur, et du Capitaine Paul Koch, Aide de Camp.

*

Le 1^{er} février 1961 est diffusé à Londres et à Luxembourg un communiqué duquel il résulte que S. Exc. M. Harold Wilfrid Armine Freese-Pennfather, C. M. G., Ambassadeur de Grande-Bretagne, prendra sa retraite et quittera Luxembourg à la fin de sa mission au mois de juillet.

Le successeur de M. Freese-Pennefather comme Ambassadeur de Sa Majesté Britannique à Luxembourg sera M. Geoffrey William Aldington, C.M.G., O.B.E. S.A.R. Madame la Grande-Duchesse vient de donner son agrément à la nomination de M. Aldington.

*

M. Pierre Wigny, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique a remis à M. Maurice Steinmetz, Conseiller à l'Ambassade du Luxembourg à Bruxelles, la plaque de Grand-Officier de l'Ordre de Léopold II.

M. Maurice Steinmetz qui vient d'être nommé Représentant permanent du Grand-Duché à l'ONU, quittera la Belgique prochainement pour les Etats-Unis.

*

Les 3 et 4 février 1961 a eu lieu à Luxembourg le Congrès du « Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe » qui a analysé, au cours de ses travaux, les principaux éléments de la nouvelle situation sur le plan mondial et sur le plan européen.

Ajoutons ici que M. Paul-Henri Spaak va prendre la tête de la « Gauche Européenne » qui naîtra d'une transformation du « Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe ».

M. André Philippe, ancien Ministre, qui présidait le comité exécutif du « Mouvement Socialiste pour les Etats-Unis d'Europe » a été désigné comme secrétaire général de la nouvelle organisation.

Le comité-directeur de la « Gauche Européenne », élu à Luxembourg, comprend entre autres personnalités : M. Albert Gazier et M. Christian Pineau, anciens ministres (Fr.), MM. Pierre Vermeylet et Raymond Rifflet (Belgique), Faust (Allemagne), Della Chiesa, président de l'Union Italienne des Travailleurs et Mario Zagari (Italie).

*

M. E. Schnellbacher, Directeur du service pour la promotion du commerce au Ministère du Commerce américain, a déclaré mardi, le 14 février, devant la Chambre belge du Commerce à New-York, que le commerce avec la Belgique et le Luxembourg a été satisfaisant en 1960, en dépit des grèves dans la métallurgie et de l'affaire congolaise.

Les exportations belgo-luxembourgeoises se chiffraient, pour les onze premiers mois de l'année écoulée, à 335 millions de dollars, contre 416 millions en 1959, qui fut une année favorable à la suite des importations d'acier, rendues nécessaires par les grèves dans la métallurgie américaine. Dans la même période de 1960, la Belgique et le Luxembourg ont importé pour 382 millions de dollars de marchandises, contre 350 millions en 1959.

*

Communiqué du Ministre des Finances.

Le Fonds Monétaire International communique le 15 février 1961 que neuf pays d'Europe ont déclaré renoncer aux dispositions de l'article XIV des statuts

du Fonds et se soumettre à l'article VIII. Ces pays sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède. Le Pérou a pris la même décision à la même date. Cette décision signifie que les pays en question ne bénéficient plus du régime de transition créé en faveur des pays affectés par les conditions difficiles de l'après-guerre, régime sous lequel ils avaient pu adopter, sans autorisation préalable du Fonds, des restrictions de change concernant les paiements courants en vue de protéger l'équilibre de leurs balances des paiements.

Désormais, ces pays sont soumis aux règles normales du Fonds qui interdisent toutes restrictions dans le domaine des paiements courants, sauf accord préalable du Fonds, toute dérogation n'étant accordée que dans des cas pleinement justifiés.

En outre, les monnaies de ces pays sont dorénavant considérées comme « convertibles » au sens du Fonds Monétaire, c'est-à-dire que les banques centrales détentrices d'avoirs en ces monnaies ont le droit d'en obtenir la conversion en d'autres monnaies ou de les verser au Fonds Monétaire pour lui rembourser les avances qu'il a consenties.

La Belgique et le Luxembourg se sont associés à la décision prise en commun par les principaux pays européens étant donné que la situation des réserves et de la balance des paiements leur a permis, depuis de nombreuses années, de supprimer toute limitation des paiements courants, c'est-à-dire des paiements relatifs aux marchandises et aux services. Dans les pays de l'U.E.B.L. d'ailleurs sont également supprimées depuis longtemps les restrictions aux paiements financiers, qui s'effectuent par la voie du marché libre des changes.

La nouvelle déclaration ne modifie donc pas le système des paiements internationaux qui existe actuellement en U.E.B.L.

La décision que les principaux pays européens ont signifiée ensemble au Fonds Monétaire International, confirme la consolidation de leurs finances extérieures accomplie au cours des dernières années ainsi que leur confiance dans la stabilité de leur situation et de leurs monnaies.

*

Télégramme de condoléance.

A l'occasion du terrible accident survenu le 15 février 1961 à un avion de la Sabena à Bruxelles, M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports, a envoyé à M. P.-W. Segers, Ministre des Communications de Belgique, le télégramme de condoléances suivant : « Au nom du Gouvernement luxembourgeois vous présente condoléances émues occasion accident avion Sabena. Je vous prie de transmettre à votre compagnie nationale témoignage vive compassion. »

*

Le 15 février 1961 a eu lieu à Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition Léon Debrabander, un peintre belge qui habite le Grand-Duché depuis 1936. Une cinquantaine d'œuvres de ce peintre furent expo-

sées à la Galerie municipale d'Art. De nombreuses personnalités assistèrent à cette cérémonie, notamment M. Pierre Van Haute, Conseiller près l'Ambassade de Belgique à Luxembourg, M. Jules Schreiner, Echevin de la Ville d'Esch-sur-Alzette, plusieurs conseillers communaux, le Président et plusieurs membres de l'Amicale des Belges, etc.

*

Le Congrès Européen de l'Union Internationale des Jeunes Démocrates Chrétiens.

Les 16, 17 et 18 février 1961 a eu lieu à Luxembourg le 11^e Congrès Européen de l'Union Internationale des Jeunes Démocrates Chrétiens organisé par la section des Jeunes du Parti Chrétien-Social luxembourgeois. A ce congrès prirent part quelques 70 délégués venus de 15 pays européens. Le thème général du congrès était le suivant : « La construction de l'Europe et le rôle des Jeunes Démocrates Chrétiens. »

La séance inaugurale du congrès a eu lieu le 16 février au Cercle Municipal de Luxembourg, en présence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports et de l'Intérieur, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Vice-Président des « Nouvelles Equipes Internationales », et plusieurs autres personnalités luxembourgeoises et étrangères.

Au cours de son allocution sur la construction de l'Europe, M. Pierre Werner déclara notamment :

« L'unité européenne est encore, quant à son aboutissement, une vision de l'avenir. Il appartient donc aux jeunes de la porter, de la réaliser. Il appartient à eux de faire surgir cet esprit communautaire sans lequel les institutions ne sont qu'un squelette débile. Certes, les institutions européennes sont déjà largement en place, l'esprit communautaire prend corps, mais comme dans toute évolution de ce genre surviennent des moments de désarroi, d'interrogation, de remise en cause d'idées acceptées. Il semble bien que nous assistions à un de ces moments. Les Européens s'interrogent encore sur le degré, la qualité, la finalité et l'extension géographique de l'œuvre européenne. Nous avons assisté et nous assistons à un certain déchirement des consciences des fervents de l'Europe quand ils se posent la question de savoir si les projets d'Europe politique discutés la semaine dernière à Paris par les Chefs de Gouvernement des Six prolongent ou non les Traités de Rome. L'Europe se fera-t-elle suivant le principe de l'intégration ou suivant un procédé de coopération plus souple, plus ou moins indéterminé ? Il me semble qu'il faut affronter le problème avec sang-froid, détermination et réalisme.

Il est incontestable que la création de la première Communauté européenne, à savoir la CECA poursuivait des visées politiques et non pas exclusivement économiques. En soumettant à une gestion supranationale des intérêts fondamentaux des industries de base, les protagonistes du Traité entendaient écarter les possibilités de nouveaux conflits entre les principales nations d'Europe. De même il est incontestable que la poursuite d'une politique économique commune et d'une politique nucléaire commune, dans

le cadre des communautés créées par le Traité de Rome, a des prolongements et des incidences politiques.

Cela n'empêche qu'en quittant le domaine de la collaboration économique pour passer à celui de la politique pure, nous nous élevons sur un plan où de nouvelles méthodes ou d'autres cadres d'action peuvent s'imposer du fait des données effectives avec lesquelles on se trouve confronté.

En matière de politique économique, le principe de l'intégration ne saurait être discuté. Pour qu'une politique économique commune soit pensable il faut soumettre à un arbitrage obligatoire et indépendant les intérêts économiques les plus souvent divergents. Finalement, tout le monde trouve son intérêt général dans cet arbitrage appliqué d'une façon générale et la complète réciprocité des droits qu'il garantit.

Mais la matière politique pure, c'est-à-dire les affaires étrangères et la défense, les problèmes culturels ne se prêtent pas aussi bien à la balance exacte des situations et des concessions, à l'harmonisation des tendances, à la synchronisation des attitudes. Le poids divergent des responsabilités, l'écart flagrant entre les moyens d'actions des différents pays, les réalités historiques et sentimentales créent des points de départ qui de prime abord ne sont pas favorables à l'action commune.

Ces difficultés ne devraient pas être une cause d'inaction. En outre la constatation que certains problèmes politiques se posent dans un cadre plus large que l'Europe des Six ne nous condamne pas à remettre nos décisions jusqu'au moment où tous les organes politiques sur n'importe quel plan seront en place. Il faut agir dans l'Europe pour remplir un vide et donner une face politique à l'Europe.

Le prolongement politique des Communautés économiques doit donc être poursuivi à partir de la solidarité des Six. Les objectifs doivent être clairement précisés, les organes éventuels à instituer ont besoin d'une très grande souplesse. Car, ainsi que je l'ai déjà dit, certaines solidarités politiques dépassent les Six. Je ne désespère pas de voir se concilier les différentes „solidarités successives" dans lesquelles se moule la vie internationale. Comme il y a une solidarité Benelux conciliable avec la solidarité de la C.E.E., l'action commune des Six ne ferme pas la porte à la coopération politique des Treize ou des Quinze. L'essentiel, à mon avis, est de consolider les étapes successives, de ne pas mettre en cause ce qui est acquis et de ne pas diviser l'Occident.

La coopération politique telle qu'elle a été évoquée au cours de la réunion des Chefs de Gouvernement la semaine dernière devra être une politique ouverte. J'emploie ce terme „de politique ouverte" par analogie avec la distinction que Bergson a faite entre la morale fermée et la morale ouverte, c'est-à-dire qu'aucune formule arrêtée ne doit empêcher la croissance future pour autant qu'elle soit dans l'intérêt de tous. »

Après les chaleureux applaudissements de l'auditoire M. Jean-Claude Pivert, Président de l'Equipe Française et Vice-Président de l'U.I.J.D.C., remercia vivement M. le Ministre d'Etat au nom de toutes les

délégations participant aux travaux du congrès de Luxembourg, de l'allocution qu'il avait bien voulu prononcer à la séance inaugurale du congrès.

A l'issue des travaux plusieurs résolutions furent adoptées, notamment une résolution sur l'intégration européenne, la plus importante de celles votées par le congrès de Luxembourg.

Cette résolution se prononce contre toute politique susceptible de provoquer des failles dans l'alliance atlantique, mais affirme en même temps la volonté de « parvenir à l'intégration politique des „Six“, base d'une unité politique générale de l'Europe ».

L'Union internationale réclame sur le plan concret « un renforcement de la coordination diplomatique des „Six“, ainsi que la mise en œuvre d'une politique commerciale commune, préparant une politique extérieure commune, la création de pouvoirs d'arbitrage et de compensation indispensables à l'instauration d'une véritable politique d'intégration économique et sociale, l'élaboration d'un budget économique de l'Europe, la nomination dans chaque pays membre de ministres des Affaires européennes, seuls capables d'assurer le secrétariat politique permanent des six gouvernements ».

Elle demande par ailleurs la fusion des trois exécutifs européens et le renforcement des pouvoirs de l'assemblée parlementaire européenne, en attendant des élections européennes au suffrage universel direct.

*

Les 22 et 23 février 1961 a eu lieu à Luxembourg le congrès de l'Internationale des Jeunes Socialistes, organisé par le Bureau national des Jeunes Socialistes Luxembourgeoises. Environ 35 délégués de seize pays d'Europe prirent part à ce congrès dont le programme prévoyait entre autres des exposés faits par des représentants des Communautés Européennes sur les problèmes généraux et sociaux des Communautés, les problèmes de l'énergie atomique et les aspects particuliers du marché commun du charbon et de l'acier. Le congrès étudia en outre les problèmes de la jeunesse en général.

A l'issue des travaux du congrès, les délégués furent reçus à Schiffflange par la section locale des Jeunes Socialistes Luxembourgeoises. Une réception eut lieu à cette occasion à l'Hôtel de Ville de Schiffflange en présence de M. le Bourgmestre Denis Netgen et des autorités locales. La journée fut clôturée par une soirée amicale à Schiffflange.

*

La Chambre de Commerce suisse pour la Belgique et le Luxembourg a tenu son assemblée générale ordinaire le 25 février 1961 à Bruxelles en présence de M. Robert Maurice, Ambassadeur de Suisse en Belgique.

Au cours de cette assemblée générale, M. Montandon, Directeur de la Chambre de Commerce, a donné un aperçu sur les échanges commerciaux entre la Suisse et l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1961. Ceux-ci ont marqué dans les deux sens une nette augmentation par rapport à l'année 1959. L'Union économique belgo-luxembourgeoise se

place en 1960 au sixième rang de l'ensemble des fournisseurs de la Suisse avec, approximativement, 4 milliards 880 millions de francs belges d'exportations, et au septième rang des clients de la Suisse avec 3 milliards 300 millions de francs belges d'importations.

*

Le 25 février une cérémonie intime eut lieu au cimetière Notre-Dame à Luxembourg où des fleurs furent déposées au pied de la Croix de Hinzert par le Président et plusieurs membres de l'« Union », à la mémoire des 23 Luxembourgeois fusillés à Hinzert le 25 février 1944.

Le 26 février une cérémonie de commémoration avait également eu lieu à Diekirch en souvenir des Luxembourgeois fusillés à Hinzert. A l'issue d'un service religieux célébré en l'église décanale, des fleurs furent déposées devant le Monument aux Morts de Diekirch par l'Administration municipale, la section locale de la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés ainsi que par l'autorité militaire du camp de Diekirch.

*

La réunion du Conseil de l'U.E.O.

Le 27 février 1961 le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale s'est réuni à Paris, sous la Présidence de M. Couve de Murville, Ministre français des Affaires Etrangères, pour examiner entre autres le problème des consultations politiques entre la Grande-Bretagne et les six pays de la Communauté Economique Européenne.

Nous reproduisons ci-après le communiqué publié à l'issue des travaux du Conseil de l'U.E.O. :

« Le Conseil de l'Union de l'Europe occidentale s'est réuni au niveau des ministres à Paris le 27 février 1961, au Centre des conférences internationales.

« Cette réunion était présidée par M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères de la France. La Belgique était représentée par M. Wigny, la République fédérale d'Allemagne par M. Heinrich von Brentano, l'Italie par M. V. Zoppi, le Luxembourg par M. E. Schaus, les Pays-Bas par M. Joseph Luns et le Royaume-Uni par M. Edward Heath.

« Au cours de leurs débats de caractère politique, les ministres ont procédé à un échange de vues ouvert et fructueux sur des sujets très variés. Ils ont étudié en particulier de manière attentive et approfondie la recommandation n° 53 de l'Assemblée, tendant au renforcement des relations entre le Royaume-Uni et les six autres membres de l'U.E.O. Ils sont convenus d'encourager le renforcement de l'unité tant politique qu'économique de l'Europe occidentale, qui comprend actuellement des groupes économiques distincts.

« C'est pourquoi le Conseil a décidé, dans le cadre de l'U.E.O., qu'avant la prochaine réunion de l'Assemblée, il se réunira à un moment qui sera déterminé pour procéder à un échange de vues plus détaillé sur cette question. »

*

Le 27 février 1961, le Comité luxembourgeois pour l'Année Mondiale du Réfugié s'était réuni à Luxembourg pour prendre connaissance du bilan final de la campagne luxembourgeoise pour les réfugiés. Durant l'Année du Réfugié, la somme de 3.100.000,— francs a été recueillie au Grand-Duché. Proportionnellement à notre population, et comparé aux montants des sommes rassemblées dans d'autres pays, notre contribution peut être considérée comme élevée et conforme aux traditions de générosité du peuple luxembourgeois.

Le Comité a décidé d'affecter cette somme de la façon suivante : un montant de frs. 800.000,— sera affecté à la construction du Village européen projeté en Allemagne de l'Ouest sous le nom de « Village St-Exupéry » (Œuvre du Père Pire). Ce village accueillera des réfugiés de diverses nationalités européennes qui, en raison de leur santé, de leur âge ou de leur situation de famille ont particulièrement besoin d'aide. Une seconde somme de 1.700.000,— francs sera utilisée à la construction de logements en Grèce, pour des réfugiés handicapés qui s'y trouvent actuellement dans plus grande misère. Une autre somme de 500.000,— francs servira au financement de centres d'alimentation pour des enfants algériens réfugiés. Enfin une somme d'environ 100.000,— francs sera mise à la disposition du C.I.M.E (Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes) pour contribuer aux frais de transport outre-mer de réfugiés européens.

*

Le 30 janvier 1961 l'Association des Journalistes Luxembourgeois s'était réunie en assemblée générale ordinaire à Luxembourg. Les élections du nouveau comité ont donné les résultats suivants : Président : M. Jean Kieffer (La Meuse-Luxembourg); Vice-Président: M. Arthur Colbach (Luxemburger Wort); Secrétaire-trésorier : M. Nic. Weber (Radio-Luxembourg).

Le nouveau Président a chaleureusement remercié le Président sortant M. Robert Thill (« Tageblatt ») pour le dévouement qu'il n'a cessé d'apporter à l'Association, aussi bien durant la première période de sa présidence de 1950 à 1952 que pendant les trois dernières années. M. Robert Thill restera Président d'honneur de l'Association des Journalistes Luxembourgeois.

*

Nouveau contrat collectif dans l'industrie lourde luxembourgeoise.

Un nouveau contrat collectif entre les syndicats et l'industrie lourde a été signé à Esch-sur-Alzette. Ce contrat met fin définitivement au conflit salarial de 1959, qui avait été réglé provisoirement par une prime unique de 500 fr par ouvrier et une hausse générale des salaires de 1 fr l'heure. Les conditions du nouveau contrat prévoient en général une hausse des salaires fixés moyennant une baisse des primes de production. Le salaire minimum a été fixé à 27,30 fr., les salaires des artisans ont été augmentés de 6%, tandis que pour les ouvriers des hauts four-

neaux, l'augmentation a été fixée à 1,95 au maximum et 0,80 au minimum. Ces augmentations sont rétroactives à partir du 1^{er} janvier 1961.

En ce qui concerne la diminution de la durée du travail hebdomadaire, également exigée par les syndicats, le contrat prévoit un alignement sur les mesures qui seront prises dans les pays voisins. Une première étape a cependant été fixée au 1^{er} janvier 1962. L'industrie accordera alors 6 journées de repos supplémentaires.

*

Au mois de février a eu lieu à Luxembourg une session du Comité du Commerce des Vins des pays membres de la Communauté Economique Européenne à laquelle prirent part 26 délégués étrangers.

La session fut ouverte par M. P. Hentges, Président de la Fédération luxembourgeoise du Commerce des Vins et Spiritueux. Les travaux furent dirigés par M. P. Desom, Président de la Fédération des Négociants de Vins.

Parmi les personnalités qui assistèrent à l'ouverture de la session à Luxembourg on remarquait M. Jean-Pierre Buchler, Ministre plénipotentiaire, M. N. Kieffer, Directeur de la Station Viticole, M. J.-B. Hury, Contrôleur des Vins et M. R. Reyland, Secrétaire Général de la Chambre de Commerce luxembourgeoise.

*

Selon les premiers résultats du recensement de la population le 1^{er} janvier 1961, la Ville de Luxembourg, avec ses faubourgs, compte environ 71.083 habitants, contre 61.996 en décembre 1957. Il s'agit donc d'une augmentation de près de 10.000 personnes.

Le nombre des constructions habitées est de 13.790 contre 10.707 en 1947. Il y a donc à l'heure actuelle 3000 constructions de plus qu'en 1947.

*

La situation de l'agriculture.

Dans le Grand-Duché de Luxembourg, la paysannerie qui représente environ 75 p. c. de la population et 20 à 22 p. c. des personnes actives, ne touche que 8,5 p. c. du revenu national. Ces chiffres sont extraits d'un rapport sur la situation de l'agriculture présenté par le gouvernement luxembourgeois à l'Exécutif de la C.E.E. et au G.A.T.T. (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce).

Selon ce rapport, le nombre des exploitations agricoles de plus de 2 ha est tombé de 17.000 en 1952 à 9.500 en 1959.

En 1960, y lit-on encore, les interventions publiques en faveur de l'agriculture, ont représenté 2,5 p. c. du budget national en 1960 contre 7,5 p. c. en 1955. Durant les cinq dernières années, les agriculteurs ont investi un demi-milliard de francs dans des groupements coopératifs de transformation et de stockage (laiteries, silos, etc.), et l'on prévoit qu'une somme égale sera affectée, durant les années prochaines, au secteur de la viande.

En 1959, le Luxembourg a importé pour 7,8 milliards de francs de produits agricoles et alimentaires, soit 18 p. c. du total de ses achats à l'intérieur; les exportations de ces mêmes produits n'ont atteint que 200 millions de francs. Le principal acheteur et fournisseur est la Belgique.

*

Le commerce extérieur en 1960.

Le commerce extérieur luxembourgeois s'est soldé en 1960 par un excédent de 4 milliards de francs sur un chiffre global d'échanges de l'ordre de 33 milliards. Les pays du Marché commun sont intervenus dans ce total pour 96 p. c. à l'importation et 83 p. c. à l'exportation, tandis que les chiffres correspondants sont de 2,5 et 15,8 p. c. pour les sept pays de la petite zone de libre échange.

C'est la Belgique qui reste en tête des fournisseurs du Grand-Duché, avec plus de 40 p. c. des importations totales, suivie par l'Allemagne (34,5 p. c.), la France (14 p. c.) et les Pays-Bas (7 p. c.). A eux seuls, ces quatre pays ont couvert 95 p. c. des besoins d'importation du Luxembourg. Les mêmes pays ont absorbé d'autre part plus de 80 p. c. des exportations du Grand-Duché. C'est l'Allemagne qui a été en 1960 le meilleur client du Luxembourg avec 33 p. c. du total. Viennent ensuite la Belgique (29,5 p. c.), les Pays-Bas (12 p. c.) et la France (6 p. c.). Les Etats-Unis occupent toutefois la troisième place parmi les clients du Grand-Duché (14 p. c. des exportations luxembourgeoises l'an dernier).

*

Le commerce extérieur du Benelux pendant l'année 1960.

Selon des calculs effectués par le Secrétariat Général de l'Union Douanière Benelux, sur base des chiffres fournis par le Bureau Central de Statistique des Pays-Bas et l'Institut National de Statistique de Belgique, les pays Benelux ont exporté vers les pays tiers, au cours de l'année 1960, des marchandises pour une valeur de fr 321 milliards. Ce montant reflète une augmentation de quelque 14% au regard de 1959. En 1960, les importations des pays du Benelux, en provenance des pays tiers, ont atteint une valeur de fr 352 milliards, soit 15% de plus qu'au cours de l'année antérieure.

C'est surtout le nouveau niveau record atteint par les exportations qui révèle la continuation de l'évolution favorable du commerce extérieur des pays du Benelux en raison de la haute conjoncture internationale en 1960.

Le commerce intra-Benelux fait apparaître, lui aussi, un accroissement marqué en comparaison de l'an dernier : en 1960 les importations de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise en provenance des Pays-Bas se sont élevées à fr 29,4 milliards; celles des Pays-Bas, en provenance de l'U.E.B.L., ont atteint fr 41,5 milliards. Le trafic intra-Benelux, dans le sens Nord-Sud s'est donc accru de près de 10% et dans le sens Sud-Nord, de 15% au regard de 1959.

Considérés sur une période plus longue, ces chiffres révèlent que les importations de l'U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas continuent de s'amplifier et que les importations des Pays-Bas, provenant des deux autres pays du Benelux, dépassent à nouveau, après la dépression temporaire de 1958, le niveau record établi en 1957 (fr 37 milliards).

Ajoutons ici qu'à l'occasion de l'ouverture de la première réunion du Conseil Interparlementaire Benelux en 1961, qui a eu lieu fin janvier à La Haye, le nouveau Président du Conseil M. Van Thiel, avait également, à l'aide de quelques statistiques, attiré l'attention sur l'importance de la collaboration entre les trois pays.

Le Benelux occupe la quatrième place dans les échanges commerciaux mondiaux, avec des importations totales d'une valeur de 338 milliards de francs et des exportations se chiffrant à 312 milliards de francs pour l'année 1960. Les importations en Belgique et au Grand-Duché en provenance des Pays-Bas sont passées de 5,7 milliards de francs en 1948 à 30 milliards de francs en 1960. Les importations néerlandaises en provenance de la Belgique et du Luxembourg sont passées au cours de la même période de 9,5 milliards de francs à 41,5 milliards de francs.

Il a été constaté, a dit M. Van Thiel, que la position des Pays-Bas sur le marché belgo-luxembourgeois a gagné en importance bien que restant déficitaire et n'étant pas encore comparable à celle de la Belgique et du Luxembourg sur le marché néerlandais.

Bien qu'à l'avenir la Hollande aura à se partager le marché Benelux avec les autres partenaires du Marché commun, les pays de Benelux profiteront de leur côté de la perspective offerte par un vaste marché européen de 175 millions de consommateurs « au sein duquel s'opère une expansion inouïe pour l'Europe, comme les chiffres le prouvent ». Dans cette Europe des Six, les pays de Benelux occupent une position centrale en ce qui concerne l'industrie et les échanges commerciaux. Les résultats et progrès réalisés jusqu'ici dans le cadre de Benelux trouveront de nouvelles possibilités à l'intérieur du Marché commun, pour autant que les pays de Benelux continuent à mener une politique de concorde, basée sur la coopération et les résultats réconfortants du passé, a conclu M. Van Thiel.

*

Analyse économique et fonctionnelle du budget de l'Etat des pays du Benelux. 1958 - 1959 - 1960.

Si les budgets de l'Etat des années 1958 - 60 des trois pays de Benelux présentent des traits communs, ils se caractérisent d'autre part par des divergences qui se manifestent notamment dans la répartition des dépenses pour les différents secteurs.

C'est ce qui ressort d'un rapport, rédigé par la Commission pour la Comparaison des Budgets des Institutions publiques et paraétatiques, et édité par le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux.

On constate que pour plusieurs domaines les budgets des Pays-Bas et de la Belgique se ressemblent, tandis que le Grand-Duché de Luxembourg connaît une évolution quelque peu divergente. Ainsi, le montant des dépenses brutes de l'Etat aux Pays-Bas et en Belgique est de 27 à 30% du revenu national. Ce pourcentage augmenta dans la période de 1958-59 mais diminua dans les années 1959-60, cependant qu'au Grand-Duché ce montant accuse depuis 1958 une diminution constante. Il était de 28% en 1958 et de 25% en 1960.

Dans les trois pays, les budgets de la période 1958-60 se caractérisent par un déficit, dont le montant diffère sensiblement : le déficit belge se solde à 100 milliards de francs, celui des Pays-Bas à 33 milliards et celui du Luxembourg à plus de 2 milliards.

L'étude de la répartition fonctionnelle des dépenses de l'Etat établit des caractères communs aussi bien que des divergences. Les dépenses pour la Défense Nationale par exemple restent stables dans les trois pays, celles pour l'Enseignement sont en augmentation constante.

D'autre part, l'ampleur des interventions de l'Etat dans le secteur social diminue en Belgique et aux Pays-Bas, tandis qu'au Luxembourg, cette fonction occupe toujours, de fort loin, la première place au budget. Son importance s'accroît d'année en année.

Les multiples données statistiques, contenues dans le rapport, démontrent que tant en Belgique qu'aux Pays-Bas les dépenses pour l'Enseignement ont augmenté considérablement dans la période 1958-60. Elles étaient en Belgique de 16 milliards en 1958 et de 23,7 milliards en 1960. Cette augmentation découle de l'application du pacte scolaire, tandis qu'aux Pays-Bas, où l'augmentation se chiffre à F 4 milliards (de F 14,5 milliards en 1958 à presque F 18,5 milliards en 1960) c'est le nombre croissant des élèves qui en est à l'origine.

La population scolaire a augmenté en Belgique de 1.829.000 en l'année 1957-58 à 1.889.000 en 1958-59. Aux Pays-Bas, ces chiffres sont respectivement

de 2.769.000 et 2.861.000. Dans ces deux pays, la moitié des élèves appartient à l'enseignement primaire. Pour ce qui concerne le Luxembourg, les dépenses pour l'Enseignement, la culture et les cultes sont restées au même niveau pendant les trois années.

Le rapport contient également de nombreuses données statistiques relatives aux dépenses pour la Justice et la police, le Transport et les communications, les Dommages de guerre et le Logement. Les dépenses globales pour cette dernière fonction présentent d'importantes différences dans les pays de Benelux, les montants inscrits au budget belge pour le logement montrent une tendance à la baisse, tandis que, aux Pays-Bas, les dépenses de 1959 et 1960 dépassent considérablement celles de 1958. Ces différences découlent des méthodes totalement différentes de financement. En 1959, 83.632 nouvelles maisons ont été construites aux Pays-Bas, dont 57% par les pouvoirs publics et 43% par des particuliers. En Belgique, au contraire, 41.612 des 49.561 nouvelles maisons, soit 84% ont été construites par des particuliers et 16% par les pouvoirs publics. Le nombre de Belges qui ont construit leur maison sans prêt ou aide des pouvoirs publics était, en 1959, d'environ 30.000. Aux Pays-Bas, il n'y avait que 2000 particuliers qui, en cette année n'ont pas fait appel à l'aide des pouvoirs publics.

Le rapport signale également le rendement de l'impôt, exprimé en pourcentage du revenu national. Les Pays-Bas y occupent la première place : 23,3% du revenu national provenait, en 1960, des impôts. En Belgique, ce pourcentage était de 20,7% et au Grand-Duché de 19,8%.

Le rendement des impôts directs (sur le bénéficiaire, le revenu et le patrimoine) et des impôts grevant le prix de revient à une tendance à la baisse aux Pays-Bas, tandis qu'il présente en Belgique et au Luxembourg des hausses et des baisses.

Il ressort enfin du rapport que dans les années 1958-60, les investissements pour les routes, le renouvellement de l'appareil civil, l'enseignement, etc., ont augmenté dans les trois pays.

Le Mois en Luxembourg (mois de février)

3 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le Groupe de danse Jean Guelis présente un spectacle de ballets sous la dénomination « Nouveau visage de la danse ».

A l'Ecole Professionnelle à Esch-sur-Alzette M. Fernand Koster, secrétaire général de la Bourse de Luxembourg, fait une conférence ayant pour thème « La nécessité de formation de capitaux ».

4 février : A la salle des fêtes Gleis à Rollingergrund l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg invite à un grand concert vocal.

Au Lycée classique à Echternach les Amitiés Françaises donnent une soirée de musique de chambre avec le concours du « Trio ad artem ». Au programme figurent des œuvres de Haydn, Schumann et Florent Schmitt.

5 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Productions Herbert » présentent « Andromaque », tragédie de Jean Racine.

A la Galerie Horn l'artiste-peintre Jacques Buchholz de Paris expose une série d'œuvres récentes.

6 février : Sur invitation de la Communauté protestante de la C.E.C.A. et des protestants de

- langue française résidant au Grand-Duché, le pasteur Marc Bœgner, président de la Fédération protestante de France, parle au Foyer Européen à Luxembourg sur « La responsabilité des élites ».
- 7 février : Au « Carrefour » à Luxembourg le professeur M. J. Flies fait le récit d'un récent voyage en Mésopotamie. La conférence est illustrée par des projections lumineuses.
- 8 février : A l'occasion du 10^e anniversaire de la mort de Nicolas Welter, le Cercle Amical Catholique invite à une soirée de commémoration consacrée à la vie et à l'œuvre du poète et auteur dramatique luxembourgeois.
- A la salle des fêtes de l'École Professionnelle d'Esch-sur-Alzette, le Cercle Symphonique de la place, renforcé par des membres du Cercle Symphonique de Rumelange, interprète des œuvres de Chopin, Schubert, Mozart, Beethoven et Verdi.
- 9 février : Sous les auspices de l'Union Royale Belge le Dr Paul Bordet, directeur de l'Institut Pasteur de Bruxelles, fait au Foyer Européen à Luxembourg une conférence sur le problème du cancer.
- Au cours d'une conférence faite à l'A.L.U.C. (Association luxembourgeoise des Universitaires catholiques) M. l'abbé Léon Muller, professeur au Lycée de Garçons à Luxembourg, expose les vues scientifiques les plus récentes sur les origines de l'homme.
- Au Ciné-Théâtre Empire à Esch-sur-Alzette les Amitiés Françaises invitent à un gala de variété avec les « Frères Jacques ».
- 10 février : A la Tribune de l'Université Catholique Populaire au « Carrefour » M. Joseph Folliet, professeur de sociologie générale aux Facultés Catholiques de Lyon, parle de la personne humaine dans un monde en voie de socialisation.
- A la salle des cours de l'Université Internationale de Sciences Comparées l'ADUSEC invite à une conférence faite par M. Joseph Thorn, docteur ès sciences économiques, sur le thème « Aspects culturels et politiques du Congo ex-belge ».
- 11 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Galas Karsenty » présentent « Un rossignol chantait », comédie de Robert Lamoureux.
- 12 février : A la Galerie Beffa à Luxembourg l'artiste-peintre italien Gianni Ambrogio expose une série d'œuvres récentes.
- 13 février : A la salle des fêtes de l'Hôtel de Luxembourg à Ettelbruck la chorale municipale « Lyra » présente « Wann d'Blieders falen », opérette en 3 actes d'Emile Bœres. Régie MM. Jos. Berrens et Lucien Keup. Direction musicale : M. Jos. Wallers.
- 14 février : Au Palais de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg le Syndicat d'Initiative de la Ville organise un bal costumé pour enfants qui est placé sous le Haut Patronage de LL.AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier et Madame la Grande-Duchesse Héritière. Le bénéfice en est versé à la Fondation pour la construction d'une clinique pour enfants.
- 15 février : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre belge Léon Debrabander expose une série d'œuvres récentes.
- 16 février : A Luxembourg s'ouvre le IX^e Congrès de l'Union Internationale des Jeunes Démocrates Chrétiens réunissant 70 délégués venus de 15 pays et traitant le thème général « La construction de l'Europe et le rôle des Jeunes Démocrates Chrétiens ».
- Au Théâtre Municipal l'Office National Israélien de Tourisme invite à une soirée touristique avec projection de films et conférence sur le pays d'Israël.
- A la grande salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg M. Paul Janssens, professeur à l'Université libre de Bruxelles, parle sur les applications pratiques des substances radioactives.
- 17 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Stadttheater Trier » présente « Sang Viennois », opérette de Johann Strauss.
- Sous les auspices des « Amis de l'Histoire » M. Pierre-J. Muller fait une conférence illustrée de projections lumineuses et ayant pour thème « Les Archives de Simancas et les rapports historiques entre l'Espagne et le Luxembourg ».
- 18 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du Théâtre National de Belgique présente « Voleurs d'enfants » de Jules Supervielle.
- Au Foyer Européen M. J. Delors, Membre de la Section des Investissements et du Plan au Conseil économique et social, Conseiller technique du bureau d'études de la C.F.T.C., fait une conférence ayant pour thème « L'opinion publique française devant l'Europe ».
- 19 février : Au cours d'une cérémonie consacrée à la mémoire de 23 membres de la Résistance luxembourgeoise fusillés par l'opresseur nazi en février 1944, un service religieux est célébré à la Chapelle du Limpertsberg et des fleurs sont déposées devant la Croix de Hinzert au nom de la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés et des organisations de résistance luxembourgeoises.
- 20 février : Sur invitation des « Amis de la Musique » et en collaboration avec l'American-Luxembourg Society, l'ensemble vocal de Grande-Bretagne « The Golden Age Singers » présentent au Théâtre Municipal à Luxembourg une importante sélection de chansons anglaises et continentales de la Haute Renaissance.
- Dans la salle des fêtes du Lycée de jeunes filles à Esch-sur-Alzette le Théâtre National de Belgique présente « Liliom », pièce dramatique de Ferenc Molnar.

- 21 février : Sur invitation du Centre culturel et d'éducation populaire M. Joseph Hanck, journaliste, parle au Casino Syndical de Bonnevoie sur le thème « l'esprit de Courteline ».
- 22 février : Au « Carrefour » à Luxembourg le R. P. Ludmann CSSR fait une conférence ayant pour thème : « La formation cinématographique des éducateurs. »
- 23 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Stadttheater Bonn » présente « Was ihr wollt », comédie de W. Shakespeare.
- 25 février : A la salle des fêtes « Odéon » à Weimerskirch l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg invite à un grand concert vocal donné avec le concours de sociétés chorales de Weimerskirch, Gasperich, Dommeldange et Hollerich.

26 février : A l'occasion du 10^e anniversaire de sa fondation l'Ecole de Danse Jules Mackel invite à un spectacle chorégraphique commenté par Léon Blasen. Au programme figurent en première audition des œuvres des compositeurs luxembourgeois J.-P. Kemmer et Josy Meisch.

27 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble du « Grand Théâtre de Nancy » présente « Les Pêcheurs de Perles » de Georges Bizet.

La Galerie Horn à Luxembourg expose des estampes originales en couleurs de maîtres contemporains.

28 février : A Esch-sur-Alzette, sous les auspices des amitiés françaises, M. Christian Zuber présente et commente un film en couleurs sur les Iles Galapagos.



1988 Luxembourg (mois de février)